

Contenu des concours

Lors de nos précédents congrès, nous avons peu interrogé les contenus des concours qui restent essentiellement axés sur la maîtrise de la discipline.

Pourtant, lors du congrès de Reims, nous insistions sur l'existence dès la licence d'UE sous forme d'options concernant les domaines de l'épistémologie, de la didactique, de l'histoire de la discipline scolaire.... Nous estimions que ces enseignements viendraient ainsi enrichir et compléter l'approche disciplinaire.

Or nous savons que ce sont les contenus aux concours qui pilotent la formation, d'où la nécessité d'introduire une épreuve écrite qui ne soit pas purement disciplinaire et qui reprenne les enseignements précédemment cités.

Cela permettrait de valoriser ces contenus auprès des étudiants, d'améliorer le rapport que les stagiaires entretiennent avec la recherche, d'insister sur le fait qu'« enseigner, est un métier qui s'apprend ».

Cette épreuve devrait être optionnelle, afin de ne pas exclure du métier tous ceux qui se réorienteraient vers l'enseignement après avoir obtenu un M2.

Cette nouvelle épreuve s'inscrirait parfaitement dans le parcours des prérecrutés pour qui ces enseignements seraient obligatoires.